Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'alimentation Sous-direction de la qualité de l'alimentation Bureau de la nutrition et de la valorisation de la qualité des aliments Adresse : 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris Cedex 15 Suivi par : Marie-Hélène JOUIN-MOULINE Tél : 01.49.55.81.08 / Fax 01.49.55.40.06 Mail : marie-helene.jouin-mouline@agriculture.gouv.fr	**CIRCULAIRE** **DGAL/SDQA/C2009-8001** **Date: 02 janvier 2009**

Date de mise en application : janvier 2009
Annule et remplace : -
Date limite de réponse :
Nombre d'annexes : 4
Degré et période de confidentialité : Document non confidentiel

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

A

Messieurs les Préfets de région

Objet : Plans d'action régionaux pour une politique de l'offre alimentaire sûre, diversifiée et durable

Résumé : La présente circulaire précise les conditions de mise en oeuvre des plans d'action régionaux pour une politique de l'offre alimentaire sûre, diversifiée et durable, par les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF[1]) - Service régional de l'alimentation (SRAL) et les directions de l'agriculture et de la forêt des départements d'outre-mer (DAF DOM) .

Mots-clés : offre alimentaire, alimentation, nutrition

Destinataires	
Pour exécution : MM les préfets de région Mmes et MM les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt MM les directeurs de l'agriculture et de la forêt	Pour information Mmes et MM les préfets de départements Mmes et MM les directeurs départementaux des services vétérinaires Mmes et MM les directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt Mmes et MM les directeurs départementaux de l'équipement et de l'agriculture M le secrétaire général Mme et MM les directeurs d'administrations centrales Mmes et MM les IGVIR et les IGIR Mme la directrice de l'INAO

1 Les abréviations sont reprises en annexe 4

1. LE CONTEXTE

L'alimentation en France s'est construite autour d'une attention accordée à la table et à la convivialité. La diversité des produits agricoles, reflet des terroirs et de la maîtrise des technologies de transformation et de conservation, est à l'origine de la variété gastronomique de notre pays. L'apprentissage de la consommation d'une nourriture saine, équilibrée et variée et d'une consommation de produits de qualité est plus que jamais d'actualité.

Notre culture alimentaire contribue à fournir des repères favorables à la santé car elle associe l'alimentation et le choix des produits aux notions de commensalité, goût, convivialité, plaisir et terroirs. Pourtant, un décalage existe aujourd'hui entre les recommandations nutritionnelles et les déséquilibres alimentaires constatés au sein de la population.

Le Programme national nutrition santé, reconduit pour la période 2006-2010 (PNNS2), propose un plan de prévention nutritionnelle en portant l'accent sur l'éducation du consommateur et sur l'offre alimentaire. Au sein de ce programme gouvernemental, le ministère de l'agriculture et de la pêche est plus particulièrement en charge des actions relatives à l'offre alimentaire.

Par ailleurs, la politique de l'offre alimentaire doit s'inscrire dans une démarche de développement durable conformément aux orientations fixées par le "Grenelle de l'environnement".

Ainsi, la politique de l'alimentation du ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP) intègre les orientations d'autres ministères, notamment celles du PNNS2 et du Grenelle de l'environnement.

Afin de mieux répondre aux attentes du consommateur et du citoyen, j'ai présenté le 2 avril 2008 en Conseil des ministres un plan d'action pour une offre alimentaire :

- sûre, diversifiée, de bonne qualité et accessible,
- équilibrée et répondant aux exigences nutritionnelles du PNNS 2,
- provenant de modes de production respectueux de l'environnement.

2. LES OBJECTIFS

A la suite de la communication en Conseil des ministres précitée, et en cohérence avec l'action des autres départements ministériels, un plan d'action pour l'accès à une offre alimentaire sûre, diversifiée et durable a été élaboré par le ministère.

Ce plan d'action vise à contribuer à l'éducation alimentaire de tous, en valorisant les filières de production durables et les actions des industriels en matière d'amélioration de l'offre alimentaire avec une attention particulière portée pour réduire l'injustice alimentaire vis à vis des populations les plus démunies.

Le plan d'action du ministère de l'agriculture et de la pêche intègre les mesures du PNNS 2 relatives à l'offre alimentaire :

- la promotion du repère de consommation sur les fruits et légumes, en favorisant les initiatives qui améliorent l'accessibilité aux fruits et légumes et en soutenant l'innovation,
- les chartes d'engagement de progrès nutritionnel,
- la promotion des produits bruts,
- la création d'un observatoire de la qualité alimentaire (OQALI),
- la restauration collective,
- l'amélioration de l'aide alimentaire apportée aux personnes en situation de précarité.

Il comprend également des mesures relatives :

- à la sécurité sanitaire des aliments,
- à la promotion des signes de qualité et de l'origine,
- et à des pratiques de production respectueuses de l'environnement.

Ce plan est composé de 6 volets qui rassemblent 29 actions et sous-actions dont certaines sont à mettre en œuvre aussi bien au niveau national qu'au niveau local.

3. LE CADRE D'ELABORATION

Conformément au décret 2008-1406[2], au sein des DRAAF, les SRAL, et dans les DOM, les DAF seront chargés de l'élaboration des plans d'actions régionaux pour une politique de l'offre alimentaire sûre, diversifiée et durable

Ces plans d'action ont vocation à décliner, sur une période de 3 ans, les enjeux et les ambitions de la politique de l'alimentation du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Un certain nombre de points doivent requérir une attention particulière.

i. Le respect des orientations européennes et nationales

Les plans d'action en région doivent prendre appui sur les documents suivants[3] :

- Livre blanc - Stratégie européenne pour les problèmes de santé liés à la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité, 29 mai 2007 ,
- Programme européen d'aide aux plus démunis,
- Programme européen de distribution de fruits à l'école à compter de la rentrée scolaire 2009
- Plan d'action national pour une politique de l'offre alimentaire sure, diversifiée et durable du MAP,
- Plan de développement de l'agriculture biologique : « agriculture biologique : horizon 2012 »
- Plan national nutrition santé
- Circulaire du 2 mai 2008 du Premier ministre relative à l'exemplarité de l'Etat en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective

ii. La globalité de la démarche

La démarche ne saurait se limiter à un plan d'action à destination des acteurs régionaux et encore moins de certains d'entre eux. Il est demandé au contraire de faire émerger des stratégies et des actions partagées par le plus grand nombre d'acteurs, qu'ils soient directement liés à la politique de l'alimentation, qu'ils en soient les observateurs ou les prescripteurs, ou qu'ils l'accompagnent par des attributions de moyens ou par des politiques propres.

iii. La vérification des cohérences

Il conviendra de veiller à la cohérence du plan avec les autres programmes développés au niveau régional et en particulier :

- programmes de développement rural hexagonal, Corse, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion
- programme de développement rural régional,
- programme régional de santé publique mis en œuvre par le groupement régional de santé publique (GRSP) (la politique de nutrition est insérée dans les plans régionaux de santé publique qui l'ont retenue comme une de leurs priorités),
- plan régional relatif à l'agriculture biologique,
- projets régionaux de l'enseignement agricole,
- politique menée en faveur des pôles de compétitivité,
- politiques menées en faveur des industries agro-alimentaires,

Ce plan d'action devra apporter des éléments directement utilisables pour la rédaction des futurs projets stratégiques des DRAAF et DAF.

---

2 Relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France

3 Les liens vers les sites internet et les documents sont accessibles en cliquant sur les parties soulignées

iv. Le diagnostic

Ce diagnostic passe par une analyse rigoureuse des enjeux locaux des principales filières professionnelles agricoles et agro-alimentaires. Il doit également s'étendre aux enjeux sociétaux et aux actions spécifiques conduites dans la région dans le domaine de l'alimentation.

Dans cette démarche, une collaboration entre les services de la DRAAF mais également avec l'ensemble des services déconcentrés chargés de la mise en œuvre des politiques du ministère de l'agriculture et de la pêche (directions départementales des services vétérinaires (DDSV), directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), les directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF)) constituera un gage de performance. De même, pour les DOM, une collaboration sera recherchée entre les différents services de la DAF et avec la direction départementale des services vétérinaires.

Enfin, compte-tenu des enjeux liés à l'alimentation, de nombreuses initiatives locales ont été mises en place aussi bien par les collectivités locales que par les acteurs socio-économiques en complément ou indépendamment des politiques nationales. Le diagnostic comprendra donc un recensement et un bilan des actions engagées au niveau local.

v. La concertation régionale

Elle doit être la plus large et la plus précoce possible.

Il vous est demandé de constituer un comité de pilotage et de suivi du plan d'action de l'offre alimentaire au niveau régional (comité régional de l'offre alimentaire). Ce comité s'attachera en particulier à donner son avis sur les priorités d'actions, et le cas échéant sur la répartition des crédits attribués pour leur mise en œuvre .

Il est recommandé que le comité régional de l'offre alimentaire soit composé de représentants :

- de la profession agricole,
- des industries agro-alimentaires,
- de l'artisanat et des métiers de bouche,
- de la grande distribution,
- du commerce de détail
- de la restauration collective publique et privée,
- de la restauration privée,
- des services déconcentrés de l'Etat,
- d'associations de parents d'élèves,
- d'associations de consommateurs,
- d'associations caritatives distribuant l'aide alimentaire,
- des délégations territoriales de l'INAO,
- des pôles de compétitivité,
- d'association de promotion d'une alimentation de qualité,
- des collectivités locales,
- des établissements d'enseignement général, technique et supérieur (enseignement agricole et éducation nationale).

Le SRAL, au sein de la DRAAF, et la DAF (DOM) en assurera le secrétariat et l'appui technique.

Afin que s'opère une synergie optimale des actions en matière de l'offre alimentaire, vous encouragerez la participation d'un représentant de ce comité, aux réunions du GRSP ayant trait à la promotion d'une alimentation équilibrée.

vi. Les financements prévus

Il est prévu qu'une enveloppe au titre de l'action 8 du programme 206 du budget du Ministère de l'agriculture et de la pêche soit affectée à la mise en œuvre des plans d'action au niveau régional. La répartition par région de cette enveloppe sera effectuée dans le cadre du dialogue de gestion que la DGAL mène avec chaque direction régionale.

A titre transitoire, en 2009, les enveloppes seront attribuées en septembre après validation par le directeur général de l'alimentation des plans d'actions transmis par les régions. Un ajustement pourra être réalisé lors du dialogue de gestion à l'automne 2009.

Pour l'année 2009, l'enveloppe nationale pour la politique de l'offre alimentaire s'élève à 1,3 millions euros. A cette enveloppe s'ajoutent les crédits dont bénéficie la France au titre des programmes européens et dont la responsabilité de la mise en œuvre incombe au ministère de l'agriculture et de la pêche. En 2009, les dotations pour la distribution de fruits et légumes dans les écoles et l'aide au plus démunis s'élèvent respectivement à 12 millions d'euros et 78,9 millions d'euros.

Il est important de souligner que les crédits mobilisés par les DRAAF et DAF ont avant tout vocation à initier des actions cofinancées par d'autres acteurs que ce soient des acteurs privés, des acteurs relevant du domaine associatif, des collectivités territoriales ou d'autres services de l'Etat.

vii. La diffusion du plan d'action régional

Aux fins d'information du grand public, début 2009, une plaquette d'information sur la politique de l'offre alimentaire du ministère sera envoyée en nombre, dans les services. Vous pourrez également mobiliser votre site internet pour valoriser les actions engagées dans le cadre de ce plan d'action. Cette diffusion pourra s'accompagner de présentations et de débats, que ce soit dans les conseils d'administration des réseaux associatif et professionnel ou dans les instances des partenaires institutionnels en région (établissements d'enseignement, GRSP, associations départementales des maires de France, collectivités territoriales ....).

viii. L'échéancier 2009

Dans un premier temps, vous désignerez, au sein des DRAAF et des DAF, la personne chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan au niveau de chaque région et vous constituerez les comités régionaux de l'offre alimentaire.

Le diagnostic présentant notamment les actions déjà menées ou en cours, sera transmis, d'ici le 31 mars 2009 au plus tard, au ministère de l'agriculture – DGAL - Bureau de la nutrition et de la valorisation de la qualité des aliments (BNVQA).

Le projet de plan d'action régional sera transmis à la DGAL – BNQVA d'ici le 30 juin 2009. Ce plan sera ensuite soumis à la validation du directeur général de l'alimentation d'ici septembre 2009.

L'annexe 3 précise le calendrier indicatif des travaux pour l'année 2009.

ix. Information et formation

Le ministère de l'agriculture et de la pêche organisera début 2009, une journée de lancement des plans régionaux à destination des directeurs de DRAAF, de DAF et des chefs de SRAL et a prévu pour 2009 un plan de formation à destination des agents en charge des plans régionaux.

Une formation sera organisée par l'école nationale des services vétérinaires début 2009 afin de permettre à ces agents une bonne appropriation de cette politique et un approfondissement des connaissances en matière de nutrition. Puis au cours de l'année 2009 des formations plus spécifiques sur des volets du plan d'action seront mises en place.

Par ailleurs les modifications réglementaires prévues sur les exigences nutritionnelles en restauration collective scolaire et sur les nouvelles missions de la DGAL en matière de gestion de l'aide alimentaire aux plus démunis, nécessiteront l'intervention des agents des DDSV. Des circulaires d'instruction préciseront les

modalités des contrôles et des formations à la nutrition seront mises en place pour ces agents au cours de l'année 2009.

Parallèlement au niveau national, une plate-forme électronique d'échanges sera mise en place pour partager l'expérience des uns et des autres.

x. Le suivi , l'évaluation et l'actualisation

L'organisation mise en place doit être réactive et permettre une actualisation annuelle des plans.

Au niveau local, le comité régional de l'offre alimentaire est le lieu privilégié de suivi et d'évaluation des actions entreprises et d'actualisation du plan d'action.

Au niveau national, un bilan annuel des actions régionales sera présenté en réunion de dialogue de gestion. Au cours du premier trimestre 2009, une circulaire précisera les indicateurs qui permettront le suivi de la réalisation de chaque action ainsi que le calendrier de leur transmission à la DGAL.

La DGAL diffusera chaque année un bilan national de la mise en œuvre des plans d'action régionaux.

4. LE CONTENU DES PLANS D'ACTION

Il n'appartient pas à l'administration centrale de fixer un cadre rigide pour la formalisation du plan d'action régional pour une politique de l'offre alimentaire sûre, diversifiée et durable. Il est simplement demandé, pour que le pilotage national de la politique de l'offre alimentaire puisse fonctionner dans les meilleures conditions, que les points suivants figurent dans le plan régional :

- un diagnostic suffisamment précis pour que les enjeux régionaux puissent être validés au niveau régional et compris au niveau national. Il comprendra un recensement et un bilan des actions engagées au niveau local, tant des actions de même nature que celles figurant en annexe 1, que d'autres actions spécifiquement développées dans la région. Les organismes pilotes, les partenaires et les sources de financement devront être identifiés.
- un plan d'action identifiant des opérations susceptibles d'avoir un impact au niveau régional et facilement évaluables. La qualité première de ce plan d'actions doit résider en effet dans son caractère directement opérationnel. Pour assurer une mise en œuvre progressive de la politique de l'alimentation, ce plan d'action sera défini sur la base des enseignements tirés de la phase de diagnostic.
- un plan de communication et d'information élaboré par le chargé de communication de la DRAAF et de la DAF en liaison avec la délégation à l'information et à la communication du ministère, permettant une appropriation du plan par les acteurs et une bonne sensibilisation des partenaires régionaux.
- les modalités de suivi et d'évaluation du plan avec les indicateurs communs définis au niveau national (circulaire à paraître en 2009) et spécifiques à chaque région.

Concernant plus particulièrement le plan d'action, afin de donner de la visibilité à l'action du ministère au niveau national, les actions suivantes devront obligatoirement être mises en œuvre au niveau local :

- Inciter les partenaires locaux à participer au programme de distribution gratuite de fruits dans les écoles avec un accompagnement pédagogique, et inciter les centres aérés à mener des actions pédagogiques similaires. (action 8.1),
- Soutenir la consommation de produits biologiques en restauration collective (action 13.2),
- Faire connaître le plan européen d'aide aux plus démunis (PEAD) et son mode d'organisation en appels d'offre aux entreprises agroalimentaires ou compléter le dispositif par des aides en nature (action 14)
- Etre à l'écoute du consommateur et répondre à son besoin d'information (action 18).

Elles seront à mettre en œuvre dès l'année 2009 et à déployer sur une durée de trois ans.

Au-delà de ces actions, le plan pourra comporter d'autres actions choisies dans l'annexe 1.

Enfin, dans le souci de laisser une large place aux initiatives locales, des actions supplémentaires pourront être mises en œuvre à condition que leurs objectifs soient en cohérence avec ceux du plan d'action national comme mettre en valeur le rôle de l'agriculture dans l'alimentation, promouvoir la qualité et la diversité des produits, améliorer l'éducation alimentaire, et qu'elles valorisent les filières de production et de transformation agro-alimentaires de qualité et durables.

Un modèle d'architecture du plan d'action régional est proposé en annexe 2.

J'attache une importance particulière à la déclinaison régionale et locale de ces plans qui répondent à une attente forte de nos concitoyens.

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

Michel Barnier

Annexe 1 – Liste des actions à décliner localement en 2009 et 2010

Les 12 actions figurant ci-après sont extraites du plan d'action national et proposées aux régions pour être mises en œuvre en 2009 et 2010. Elles sont décrites succinctement et complétées d'exemples de ce qui peut être réalisé au niveau régional et de sources documentaires qui peuvent être consultées.

Renforcer les actions de promotion sur les signes de qualité (action n°5.3)

Descriptif de l'action

Les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) sont insuffisamment connus du public. Cette action vise à mieux les faire connaître aux consommateurs et à améliorer la reconnaissance des logos nationaux et communautaires.

Déclinaison locale de l'action

L'action locale visera à soutenir ou à mettre en place des actions de promotion des signes de la région. Il s'agira également d'inciter les producteurs et commerçants à participer aux actions nationales : le « mois de l'origine et de la qualité », le « printemps Bio », « la semaine du goût », etc…

Les actions de promotion pourront être financées dans le cadre du programme de développement rural (mesure 133).

Informations utiles :

- www.inao.gouv.fr
- www.agencebio.org
- www.boucherie-France.org
- auprès des Organismes de défense et de gestion

Créer du lien entre producteurs et consommateurs (action n°6)

Descriptif de l'action

La population française très majoritairement urbaine ne connaît plus ou mal les processus de production des aliments de base. Or diversifier son alimentation, apprendre à l'apprécier passe par une familiarisation avec les modes de production agricoles. Elle contribue en effet à une meilleure acceptation des produits agricoles de base, comme les fruits et légumes par exemple, ou certains types de viande aujourd'hui délaissés.

Déclinaison locale de l'action

Il s'agira par exemple de :

- promouvoir auprès des consommateurs les savoir-faire des agriculteurs, les produits de terroirs et les traditions culinaires et de les former au goût et à la diversité des produits, informer sur les différents modes de production agricoles.

- faciliter la valorisation des produits agricoles dans des circuits courts en identifiant et levant les contraintes édictées par les villes sur les lieux de vente (horaires des marchés, vente en kiosque…) et favoriser le rapprochement des producteurs et des consommateurs (valorisation de l'agriculture périurbaine, initiatives jardins-potagers urbains, cueillettes à la ferme etc…).

Liens utiles :

- www.formeenferme.com
- www.defermeenferme.com

-www.chapeaudepaille.fr

Soutenir les actions pédagogiques à destination des enfants sur le rôle culturel et convivial de l'alimentation (action n°7)

Descriptif de l'action

La moindre prévalence de l'obésité en France, comparativement aux autres pays, par rapport au phénomène de l'obésité réside dans ce qu'on appelle le « modèle alimentaire français ». Sa spécificité repose sur les modalités de la prise alimentaire : au cours de moments bien définis assis autour d'une table, en famille ou entre amis. La convivialité y a un rôle majeur et s'accompagne assez naturellement du plaisir de faire découvrir des aliments variés. Même si la composition de la famille évolue, ces deux piliers du modèle français : un temps défini pour le repas et un repas à partager sont à cultiver dans les jeunes générations.

Déclinaison au niveau local :

Il s'agit de mettre en place ou de soutenir des actions éducatives sur cette approche globale de l'alimentation.

Informations utiles :

- Publications de Claude FISCHLER,
- Publications de Jean-Pierre POULAIN

Inciter les partenaires locaux à participer au programme de distribution gratuite de fruits dans les écoles avec un accompagnement pédagogique, et inciter les centres aérés à mener des actions similaires (action n°8.1).

Descriptif de l'action

Le Ministère de l'agriculture s'est engagé depuis 2005, dans une réflexion pour améliorer l'accessibilité des fruits aux enfants et aux adultes. En effet, la consommation moyenne par personne est inférieure aux apports recommandés et ce phénomène s'amplifie dans les milieux défavorisés. Aussi, le ministère de l'agriculture et de la pêche a lancé une première action en mai 2008 dénommée « Un fruit à la récré » qui consiste à subventionner la distribution d'un fruit par semaine aux enfants des écoles primaires situées en zone d'éducation prioritaire.

Cette action vise à promouvoir cette mesure dont le coût total par enfant a été évalué aux alentours de 10€ par an (le ministère en prend 50% à sa charge) dans les zones éligibles et de manière plus générale dans les autres écoles .

Déclinaison au niveau local :

Il s'agit de promouvoir la distribution de fruits à la récréation à l'école ou en centre aéré en associant par exemple les producteurs locaux. Elle peut s'accompagner d'actions pédagogiques en amenant les professionnels ou les élèves des établissements d'enseignement agricole à organiser des animations à l'école lors de la distribution des fruits à la récréation, à ouvrir les portes de leur entreprise aux élèves etc...Un guide à l'usage des professionnels est en cours de réalisation. Il sera téléchargeable sur le site du ministère dès le printemps 2009.

Informations utiles :

- www.agriculture.gouv.fr/unfruitpourlarecre
- Animation de lycées agricoles et maisons familiales pour accompagner la distribution de fruit à la récré dans les régions : Alsace, Champagne-Ardennes, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas de Calais, Pays de la Loire, Rhône-Alpes
- Expertise scientifique collective de l'INRA « Les fruits et légumes dans l'alimentation. Enjeux et détermination de la consommation » Novembre 2007 disponible sur www.agriculture.gouv.fr/sections/thématiques/alimentation/alimentation nutrition
- www.jardinons-alecole.org

Améliorer l'offre alimentaire en restauration collective publique (action n°9.2)

Descriptif de l'action

Il s'agit d'améliorer en restauration collective publique (restaurants administratifs) l'offre nutritionnelle et la variété des plats proposés mais aussi d'informer les usagers sur l'importance de varier les apports alimentaires.

Déclinaison au niveau local :

Il s'agira par exemple de mettre en place des actions de sensibilisation des convives autour du fait alimentaire, de sensibiliser les gestionnaires de ces restaurants aux recommandations nutritionnelles, de mettre en place des distributeurs de fruits sur les lieux de repos etc…

Informations utiles :

- www.la-cuisine-collective.fr
- Initiative « Gusto » des Tickets restaurant : www.alimentationequilibre.com

Mettre en oeuvre des actions pédagogiques en restauration scolaire visant à mieux choisir ses plats (action n°9.3)

Descriptif de l'action

Cette action vise, en complément de l'action 9.1 « Fixer des exigences réglementaires de qualité nutritionnelle en restauration collective » à informer les enfants, les adolescents, les prescripteurs et les fabricants des repas sur l'importance de varier les apports alimentaires mais aussi sur l'importance de la qualité du temps du repas.

Déclinaison locale de l'action

Il s'agira d'organiser par exemple des actions d'information auprès des gestionnaires en restauration scolaire, des animations auprès des enfants et des adolescents en associant la profession agricole, agro-alimentaire mais aussi la distribution (aliments de détail par exemple). Une enquête en cours menée par la DGAL et l'association de consommateurs CLCV (Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie), disponible à l'été 2009 permettra de mieux comprendre les attentes des enfants.

Liens utiles :

- Ateliers du goût de Jacques Puisais
- Edusens (Séances d'éducation sensorielle (INRA de Dijon)
- Actions du réseau EPODE (170 communes adhérentes), des Ecomaires pour les villes inscrites à ce programme : www.epode.fr et www.ecomaires.com

Inciter et accompagner les entreprises agro-alimentaires à s'engager dans les chartes d'engagement de progrès nutritionnel (action n°10.1)

Descriptif de l'action

Face au constat après la mise en œuvre du PNNS 1 que l'information nutritionnelle ne peut à elle seule faire changer le comportement des consommateurs, une action visant à agir sur l'offre de produits alimentaires dans un processus de démarche volontaire a été inclus dans le PNNS2. Il s'agit des chartes d'engagement de progrès nutritionnel d'une durée de 2 ans au moins, dans laquelle l'entreprise signataire s'engage par exemple à réduire le taux de sucre, d'acides gras saturés ou à améliorer l'information des consommateurs sur ses produits etc…Quand il s'agit de modifier la composition du produit , cela doit s'accompagner d'un travail sur le maintien de la qualité gustative du produit. Depuis début 2007, 6 entreprises ou syndicat d'entreprises ont signé une charte.

Déclinaison locale de l'action

Cette action vise à inciter et accompagner les entreprises dans cette démarche. Il s'agira par exemple d'établir des programmes qui permettent aux petites et moyennes entreprises et aux instituts de recherche et développement et de mettre au point de nouvelles formulations des aliments continuant à être appréciés par les consommateurs tout en prenant en compte des exigences des chartes.

Liens utiles :

- www.sante.gouv.fr/htm/pointsur/nutrition/actions.htm
- Synthèses du groupe de travail sur les glucides (disponible) et celui sur les lipides (à venir en avril 2009) sur le site intranet du MAP : www.agriculture.gouv.fr/sections/thématiques/alimentation/alimentation nutrition

Structurer les filières biologiques (action 13.1)

Descriptif de l'action

Il s'agit de structurer la filière agriculture biologique de manière à assurer des débouchés pour les producteurs et un approvisionnement régulier de l'aval.

Déclinaison locale de l'action

Depuis septembre 2007, le Ministre de l'agriculture et de la pêche a lancé un plan de développement de l'agriculture biologique dont un des volets essentiel est la structuration de la filière d'agriculture biologique. Les crédits d'animation « agriculture biologique » (sous action 5.5. du programme 154 cf. circulaire DGFAR/SDEA/C2008-5004 du 4 février 2008) sont mobilisés en faveur de cette action et viennent en complément :

- du fonds « Avenir Bio » , doté d'un montant de 3 millions d'euros par an pendant 5 ans pendant 5 ans que gère l'Agence BIO,
- du Fonds d'intervention stratégique des industries agro-alimentaires (FISIAA).

Ces actions complémentaires des aides à la conversion vers l'agriculture biologique et des aides à la promotion des produits sous signe de qualité (relevant des crédits des plans de développement rural), doivent impliquer les différents maillons de la filière, de la production à la distribution, restauration collective incluse.

Liens utiles :

- www.agencebio.org
- www.agriculture.gouv.fr

Soutenir la consommation de produits biologiques (action 13.2)

Descriptif de l'action

Il s'agit de mettre en œuvre la circulaire interministérielle « exemplarité de l'Etat » dans la restauration collective du 2 mai 2008, dans les établissements publics de restauration collective. L'objectif est d'atteindre 15% de denrées issues de l'agriculture biologique dans la composition des repas d'ici 2010, et 20% en 2012.

L'expérience du restaurant administratif du Ministère (rue Barbet de Jouy) qui propose du pain, des yaourts, des fruits et légumes bio mise en place depuis le 12 novembre 2008, pourrait être valorisée.

Informations utiles :

- www.agriculture.gouv.fr
- Préfecture (La circulaire du 2 mai 2008, prévoit que chaque département ministériel et préfecture transmettent au Premier ministre un bilan de la mise en œuvre de cette mesure)
- www.agencebio.org
- www.developpement-durable.gouv.fr

Les actions relatives à l'agriculture biologique (actions 13.1 et 13.2) seront traitées dans le cadre des conférences régionales sur l' agriculture biologique que le Ministre de l'agriculture et de la Pêche a demandé aux préfets de région d'organiser par lettre du 12 août 2008.

Faire connaître aux entreprises agro-alimentaires le programme européen d'aide aux plus démunis et le Programme national d'aide alimentaire et leur mode d'organisation en appels d'offre. (action n°14)

Descriptif de l'action

Le Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD) est un programme mis en place par l'Union européenne en 1987 qui vise à distribuer gratuitement des aliments aux personnes en difficulté. Cette distribution se fait via les organisations caritatives, dont les principales sont : la Fédération des banques alimentaires, le Secours populaire, les Restos du cœur et la Croix rouge française. Les appels d'offre actuellement organisés par l'office de l'élevage et l'office national interprofessionnel des grandes cultures sont établis sur la base des demandes des associations dans la limite des règles fixées par le règlement PEAD. En 2009, le budget du PEAD sera de 78,9 millions d'euros.

Le Ministère de la ville et du logement complète ce programme avec le « Programme national de l'aide alimentaire » (PNAA) auquel ont été affectés en 2008, 20 millions d'euros, afin d'acheter des fruits, des légumes et des produits carnés.

Trop peu d'entreprises répondent à ces appels d'offre souvent par méconnaissance de ces programmes et l'aide apportée au travers de ces deux programmes est très insuffisante par rapport aux besoins.

Déclinaison locale :

Il s'agira de faire connaître aux entreprises régionales ces deux programmes et de les encourager à participer aux appels d'offre qu'organisent les offices.

Il s'agira également d'examiner avec les associations caritatives, les possibilités de mieux organiser la valorisation des produits alimentaires ou agricoles fabriqués ou produit de manière excédentaire (retraits de fruits et légumes par exemple).

Informations utiles :

- www.office-elevage.fr/information/Aide /information/Aide aux plus démunis
- Etudes de faisabilité de valorisation des fruits et légumes invendus dans les Marchés d'intérêt Nationaux (MIN) dans des régions pilote (MIN de Rungis en 2008 et en 2009 MIN de Perpignan, de Château-Renard et de Nantes au cours de l'année 2009).
- www.epiceries.solidaires.free.fr

Développer les actions d'information aux bénéficiaires de l'aide alimentaire pour accompagner la distribution de fruits et légumes (action n°17)

Descriptif de l'action

La consommation de fruits et légumes est souvent boudée par les bénéficiaires de l'aide alimentaire. Manque de moyens avant tout, mais aussi d'habitude, de connaissance pour les préparer, d'ustentiles de cuisine etc... peuvent expliquer cette désaffection. Des actions sont conduites au niveau national pour informer et intéresser à la consommation de fruits et légumes.

Déclinaison locale :

Il s'agira de mener ou d'accompagner des actions d'information nationales ou de mettre en place des actions spécifiques au niveau local pour inciter à la consommation de fruits et légumes.

Informations utiles :

- www.mouveat.com , actions novembre 2008 du réseau des villes actives du PNNS

- www.epiceries.solidaires.free.fr
- Calendrier « Tous à table » (résultant d'un concours auprès des associations caritatives locales) disponible sur www.sante.gouv.fr/htm/pointsur/nutrition/actions45/htm
- www.unilet.fr (site de l'interprofession des légumes en conserve et surgelés)
- www.interfel.com (site de l'interprofession des fruits et légumes)

Etre à l'écoute du consommateur et répondre à son besoin d'information (action n°18)

Descriptif de l'action

Informer sur l'alimentation est un bon moyen pour limiter les idées reçues, et par temps de crise limiter les réactions disproportionnées au regard des risques réellement encourus.

Déclinaison locale :

Il s'agira de mettre en place des actions régulières d'information des consommateurs en utilisant l'expertise des DRAAF, des directions départementales etc... sur tous les sujets relatifs à l'alimentation.

Liens utiles :

www.cna-alimentation.fr

Les émissions « consomag spécial alimentation » diffusées en 2007 et 2008 disponibles sur www.agriculture.gouv.fr ou www.conso.net

pour les enfants, les émissions Vinz et Lou sur le site www. agriculture.gouv.fr

www.minefi.gouv.fr/conseilnationalconsommation puis groupes de travail/groupes permanents/l'agroalimentaire et la nutrition

SITES GENERALISTES SUR L'OFFRE ALIMENTAIRE

- agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/alimentation/alimentation-nutrition
- www.ecomaires.com
- www.epode.fr
- Villes actives pnns : http://www.villeactivepnns.fr/index.php
- Départements actifs pnns (lien précédent + onglet « l'actualité du PNNS ») : 3 départements signataires de la chrate PNNS au 15 novembre 2008 : Moselle, Vendée, Haute-Saône
- www.mouveat.com
- www.slowfood.fr/france
- www.mangerbouger.fr de l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)
- www.lemangeur-ocha.com
- www.inao.gouv.fr
- www.agencebio.org
- www.cna-alimentation.fr

Annexe 2 – Plan d'action régional (modèle de document régional)

1ère partie : diagnostic (à envoyer à la DGAL/BNVQA avant le 30 mars 2009)	
Nombre d'entreprises agro-alimentaires Nombre d'exploitations agricoles impliquées dans des démarches d'accueil à la ferme Nombre d'établissements scolaires, dont lycées agricoles (à isoler) Nombre d'établissements de restauration collective dans des établissements sous tutelle du MAP (hors restauration scolaire) Signes de qualité et de l'origine (type, importance économique etc...) Etc...	Il s'agit d'établir un descriptif régional des acteurs concernés par le plan d'action
Enjeux régionaux de la politique alimentaire	
Actions en cours dans votre région (date de début, durée, organisation pilote, partenaires, sources de financements etc...)	Les actions locales devront être rattachées dans toute la mesure du possible aux actions telles qu'elles sont référencées dans l'annexe 1, sauf s'il s'agit d'actions complètement différentes Il est important que, pour chaque action, soient précisés : - les institutions pilotes et participantes, - le délai de réalisation de l'action - le financement
2ème partie : Stratégie générale à suivre,calendrier	
3ème partie : plan régional (à envoyer au BNVQA d'ici fin juin 2009)	
Composition du comité régional de l'offre alimentaire	
1ère action choisie parmi la liste restreinte	Indiquer les partenaires, le calendrier de réalisation modalités de suivi et d'évaluation
Autres actions choisies parmi l'annexe 1 ou autre	Indiquer les partenaires, le calendrier de réalisation modalités de suivi et d'évaluation
4ème partie : plan de communication et d'information du plan régional (à envoyer au BNVQA d'ici fin juin 2009)	

Annexe 3 – Calendrier indicatif de déroulement du plan d'action et des mesures d'accompagnement pour 2009

<table>
<tr><td></td><td>Plan national</td><td colspan="3">Plans régionaux</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Diagnostic
Plan d'actions</td><td colspan="2">Information et formation</td></tr>
<tr><td>Septembre 2008</td><td>Mise en œuvre du plan d'action</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Décembre 2008</td><td>Premier bilan de mise en œuvre du plan national</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Janvier 2009</td><td rowspan="5"></td><td rowspan="3">Désignation de la personne chargée de la mise en œuvre du plan régional
Mise en place du comité régional
Inventaire des actions en cours</td><td rowspan="2">Séminaire de lancement
Formation générale des référents offre alimentaire des SRAL</td><td></td></tr>
<tr><td>Février</td><td rowspan="2">Formation des référents nationaux en charge l'inspection en restauration scolaire</td></tr>
<tr><td>Mars</td></tr>
<tr><td>Avril</td><td rowspan="3">Rédaction du plan régional d'actions</td><td rowspan="3"></td><td rowspan="9">Démultiplication de la formation auprès des personnes en charge de l'inspection en restauration scolaire en régions</td></tr>
<tr><td>Mai</td></tr>
<tr><td>Juin</td></tr>
<tr><td>Juillet</td><td>Deuxième bilan de mise en œuvre du plan national</td><td>Validation du plan régional</td><td rowspan="5">Formation des référents offre alimentaire sur des actions particulières du plan d'action</td></tr>
<tr><td>Août</td><td></td><td rowspan="3">Mise en oeuvre du plan régional
Mise en place de la plateforme d'échanges</td></tr>
<tr><td>Septembre</td><td></td></tr>
<tr><td>Octobre</td><td></td></tr>
<tr><td>Novembre</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Décembre</td><td>Troisième bilan de mise en œuvre du plan national</td><td>Transmission des résultats par action</td></tr>
</table>

Annexe 4 – Liste des abréviations

BNVQA	Bureau de la nutrition et de la valorisation de la qualité des aliments
CLCV	Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie
DAF DOM	Direction de l'agriculture et de la forêt des départements d'outre mer
DDAF	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDEA	Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
DDSV	Direction départementale des services vétérinaires
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
GRSP	Groupement régional de santé publique
INAO	Institut national de l'origine et de la qualité
INPES	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
MAP	Ministère de l'agriculture et de la pêche
MIN	Marché d'intérêt national
OQALI	Observatoire de la qualité alimentaire
PNNS1	Programme national nutrition santé pour la période 2001-2006
PNNS2	Programme national nutrition santé pour la période 2006-2010
PDRH	Programme de développement rural hexagonal
PDRR	Programme de développement rural régional
SRAL	Service régional de l'alimentation